

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes effectuées au travers de l'ensemble des activités et prestations gérées et vendues en Bureau d'information touristique (BIT) par l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, administré par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et ci-après dénommé l'OTTDVL.

Tout achat emporte automatiquement l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales, lesquelles sont disponibles dans leur intégralité sur simple demande aux différents points de vente de l'OTTDVL et consultables sur son site internet. Les présentes conditions générales sont susceptibles de modifications sans préavis.

### Informations légales

Communauté de communes des Terres du Val de Loire

Office de Tourisme des Terres du Val de Loire

1 rue Emmanuel Troulet

45130 MEUNG-SUR-LOIRE

N° SIRET 20007018300245

### ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par l'OTTDVL. Selon le type de produit vendu, des conditions particulières s'appliquent (voir Conditions particulières de vente en boutique ou Conditions particulières de vente en ligne pour internet).

L'OTTDVL vend :

- de la billetterie pour des spectacles et animations évènementielles
- des billetteries de sites de visites
- des activités culturelles et de loisirs (visites guidées, randonnées...)
- des animations pédagogiques destinées aux groupes d'enfants (scolaires, centres de loisirs)
- des produits boutiques

Les présentes conditions générales et les conditions particulières applicables selon le produit vendu sont parties intégrantes du contrat de vente.

### ARTICLE 2 - CONDITIONS DE RÉSERVATION DES PRESTATIONS

#### 2.1 POUR LA RÉSERVATION DES VISITES GUIDÉES ET ACTIVITÉS GROUPES

##### 2.1.1 GROUPES

Est considéré comme groupe un ensemble d'au moins 15 personnes possiblement accompagné d'un accompagnateur ou de toute autre personne désignée. La présence d'un accompagnateur supplémentaire est demandée à partir de 40 pax et par tranche de 25 pax supplémentaire.

Les prestations de groupe sont applicables aux catégories citées et réservant à date fixe :

- les groupes scolaires
- les centres aérés
- les professionnels du tourisme

- les associations ou assimilés
- les collectivités territoriales
- les entreprises
- les membres d'une même famille ou d'un même groupe d'amis

La prestation de groupe est accordée pour la réservation et l'achat, par une même personne, d'une prestation collective.

Le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans des lieux à l'issue de la prestation.

Le client doit s'assurer que chaque participant possède les capacités physiques et mentales pour participer aux activités composant la prestation, ce qui est expressément accepté par le client.

Pour toute prestation le nécessitant, les participants devront se présenter sur le lieu de rendez-vous 10 minutes avant le début de la prestation. En cas de retard d'un participant, la prestation commencera tout de même à l'heure prévue. En cas de retard du groupe, les visites se dérouleront en fonction de la disponibilité du guide et du planning de la journée, soit maintenues dans leur intégralité, soit écourtées, soit annulées. L'OTTDVL ne saurait être tenu pour responsable du non déroulement d'une ou de l'ensemble des prestations du fait du retard du client sur l'horaire indiqué sur le contrat de réservation. Les programmes sont dépendants des horaires et jours de visite des monuments et divers lieux de visite. Les prestations non consommées au titre du retard du groupe resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité et suivre les conseils de l'animateur. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents ou d'accompagnateurs désignés par l'organisateur. Pour les activités de plein air, les participants devront avoir les équipements adaptés (chaussures, vêtements...) aux conditions météorologiques du jour.

#### ***2.1.1.1 Contrat de réservation groupe***

Lors de la réservation, l'OTTDVL émet un contrat qui est systématiquement adressé au client. Ce contrat de réservation, édité pour chaque commande de visite de groupes, comprend l'identité du client, le numéro de dossier, le nombre prévisionnel de participants lors de la commande, le programme de visite (date, horaires, options retenues), le coût prévisionnel des prestations, les arrhes à verser pour la réservation de la prestation.

La commande n'est valable qu'à réception par l'OTTDVL d'un exemplaire dudit contrat dûment signé par le client, accompagné des arrhes demandées. Le client dispose de 10 jours à réception du contrat pour le retourner signé à l'OTTDVL accompagné des arrhes demandées.

#### ***2.1.1.2 Tarifs et capacités d'accueil groupe***

Une gratuité est accordée dans la limite d'une gratuité chauffeur par groupe, et d'un accompagnateur par tranche de 20 personnes.

Lors des animations proposées par l'OTTDVL, un guide de l'OTTDVL peut accompagner un groupe de 25 personnes maximum. Pour un groupe de plus de 25 personnes, l'OTTDVL doit faire appel à un guide supplémentaire.

Les tarifs groupes comprennent un forfait fixe auquel s'ajoute le prix de la place gratuités.

De 15 à 50 personnes: forfait fixe de 50€

De 51 à 75 personnes: forfait fixe de 100€

Plus de 75 personnes: prendre contact avec l'équipe de l'OTTDVL

Selon les sites de visite, la capacité maximale d'accueil doit être limitée pour des raisons de sécurité. Dans le cas d'un groupe excédant cette capacité maximale, il sera proposé d'accéder par petits groupes au site de visite. Les commentaires seront effectués en une fois à l'ensemble du groupe.

### **2.1.1.3 Paiement de la prestation groupe**

La prestation est à régler en intégralité le jour de la visite, avant le début de celle-ci. Le paiement s'effectue en chèque à l'ordre du Trésor Public (la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée) ou en espèces. Le paiement doit être unique. Le paiement individuel des participants ne sera pas accepté.

### **2.1.2 Individuels**

Le lieu de rendez-vous est indiqué sur les supports de communication de l'OTTDVL (site internet et flyers) et sera rappelé au client lors de la réservation.

L'OTTDVL peut être contraint d'annuler une visite si le nombre de participants n'est pas atteint. Cette information sera précisée sur l'ensemble des supports de communication. Cette décision vous sera communiquée au plus tard 7 jours avant la date de la visite initialement prévue.

Dans l'hypothèse d'une annulation, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge.

## **ARTICLE 3 - ETABLISSEMENT DES TARIFS**

Les tarifs sont stipulés en euros toutes taxes comprises (€ TTC), payables en cette seule monnaie. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'acquisition du billet. Les tarifs réduits et gratuits tels que fixés (consultables sur demande aux différents points de vente de l'OTTDVL) sont accordés sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Les tarifs font l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire de la CCTVL.

## **ARTICLE 4 - PAIEMENT**

Les tarifs sont stipulés en euros toutes taxes comprises (€ TTC), payables en cette seule monnaie.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'acquisition du billet. Ils sont inscrits sur les billets.

Un reçu de paiement est délivré automatiquement à la caisse lors du règlement pour les paiements de plus de 25€. Il pourra être imprimé pour toutes les ventes sur demande sans minimum d'achat. A partir du 1er janvier 2023, le reçu de paiement ne sera plus systématiquement imprimé et distribué, conformément au Code de l'Environnement article Article L541-15-10.

## **ARTICLE 5 - RECLAMATIONS**

Les réclamations qui surviennent pendant l'exécution d'une vente sur place doivent être formulées immédiatement de manière concise auprès de l'agent d'accueil afin qu'une solution puisse être recherchée aussitôt. Les réclamations qu'il est impossible de formuler sur place ou qui n'ont pas été résolues doivent être adressées à l'OTTDVL par lettre dans les 8 jours suivant la date de la visite faisant l'objet de la réclamation.

Le détenteur d'un billet ne pourra formuler aucune réclamation ni demander d'indemnité en cas de force majeure ou événement fortuit indépendant de la volonté de la direction de l'OTTDVL susceptible de perturber le bon fonctionnement du site et d'entraîner le cas échéant sa fermeture partielle ou totale au public. On entend par force majeure tout événement présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable notamment des conditions climatiques exceptionnelles affectant la circulation et/ou la sécurité des visiteurs du OTTDVL (avis de tempête, orage, neige, verglas, incendie...).

## **ARTICLE 6 - MODIFICATION OU ANNULATION DU CONTRAT**

### ***6.1. DU FAIT DU CLIENT***

Toute modification de la réservation doit être notifiée à l'OTTDVL par lettre adressée à: Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, 1 rue Emmanuel Troulet, 45130 Meung-sur-Loire, ou e-mail. Les modifications sont effectuées par l'OTTDVL sous réserve de disponibilité.

Le client doit par ailleurs signaler au plus tard 1 mois avant la date de visite tout changement dans l'effectif du groupe prévu. Toute baisse excédant 20% du nombre de participants ne pourra être prise en compte dans la facturation. En revanche, toute diminution du nombre de participants égale ou inférieure à 20% ou toute augmentation dudit nombre sera prise en compte dans la facturation.

En cas d'augmentation du nombre de participants, l'OTTDVL ne peut garantir un programme de visite semblable pour tous. Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation. En cas de retard, il s'engage à prévenir l'OTTDVL qui sera alors libre de modifier les prestations, de supprimer des options de visite ou d'écourter la visite. Aucun remboursement, qu'il soit total ou partiel, ne sera effectué.

Toute annulation d'un dossier confirmé de visite doit être notifiée à l'OTTDVL par lettre recommandée avec AR, ou e-mail. Toute annulation dans un délai inférieur à 15 jours précédant la date de visite fera l'objet d'un encaissement des arrhes fournies lors de la réservation. La prestation ne sera pas facturée.

En cas d'interruption de la visite du OTTDVL par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

### ***6.2 DU FAIT DE L'OTTDVL***

Si le jour de la visite, l'OTTDVL se trouve dans l'impossibilité de fournir une partie des prestations prévues au contrat de réservation, l'OTTDVL s'efforcera de proposer des prestations en remplacement de celles prévues initialement.

Si l'OTTDVL ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par le client, les prestations non fournies feront l'objet d'un remboursement ou viendront en déduction de la facture.

## **ARTICLE 7 - CESSION DU CONTRAT**

Le client ne peut pas céder à un tiers le contrat de réservation conclu avec l'OTTD

## **ARTICLE 8 - RETRACTATION**

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du Code de la consommation.

## **ARTICLE 9 - RESPONSABILITE**

L'Office de Tourisme est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions générales de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'Office de Tourisme ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme définit à l'article 7.4 des présents CGV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

## **ARTICLE 10 - ASSURANCE**

Lors de votre réservation, l'Office de Tourisme ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de l'Office de Tourisme, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

## **ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, PHOTOS, ILLUSTRATIONS**

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site [www.tourisme-terresduvaldeloire.fr](http://www.tourisme-terresduvaldeloire.fr) causant un préjudice quelconque à l'OTTDVL ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

## **ARTICLE 12 - ARCHIVAGE DU CONTRAT**

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'Office de Tourisme pendant une durée de 10 ans.

L'Office de Tourisme archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le



ID : 045-200070183-20211216-2021\_224-DE

### **ARTICLE 13 - DONNEES PERSONNELLES**

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données le concernant.

Les informations communiquées à l'occasion d'une commande ne seront transmises à aucun tiers.

Elles sont considérées comme étant confidentielles par l'OTTDVL. Elles sont uniquement utilisées pour le traitement de la commande.

### **ARTICLE 14 : LITIGES**

Toute réclamation doit être communiquée comme mentionné à l'Article 2 alinéa 3. Réclamations des présentes CGV. Après avoir saisi l'OTTDVL et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage ([www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)).

Les litiges nés de l'application des présentes conditions générales de vente sont soumis au droit français et relèvent de la compétence des Tribunaux compétents français.

## CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE EN BOUTIQUE

Les présentes conditions particulières de vente s'appliquent à toutes les ventes effectuées en boutique par l'OTTDVL. Elles régissent les articles et prestations vendues dans les boutiques.

Tout achat emporte automatiquement l'acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions particulières, lesquelles sont disponibles dans leur intégralité sur simple demande aux différents BIT de l'OTTDVL.

Les présentes conditions particulières sont susceptibles de modifications sans préavis.

### ARTICLE 1 - RAPPEL DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Ces conditions générales de vente s'appliquent à toutes les opérations de vente conclues par l'OTTDVL. Selon le type de produit vendu, des conditions particulières s'appliquent (voir Conditions particulières de vente Boutique ou Internet pour la vente en ligne).

L'OTTDVL vend :

- de la billetterie pour des spectacles et animations événementielles
- des billetteries de sites de visites
- des activités culturelles et de loisirs (visites guidées, randonnées...)
- des animations pédagogiques destinées aux groupes d'enfants (scolaires, centres de loisirs)
- des produits boutiques

Les présentes conditions générales et les conditions particulières applicables selon le produit vendu sont parties intégrantes du contrat de vente.

### ARTICLE 2 - VENTES DE BILLETTERIE - PRESTATIONS EN BOUTIQUE

#### 2.1 POUR LA VENTE DES BILLETTERIES (SITES PARTENAIRES, ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS...)

Les billets sont remis directement au client après chaque vente réalisée dans les BIT, ou envoyés par e-mail lorsque cela est possible.

Pour toute commande via le site Internet de l'OTTDVL, se référer aux conditions de vente particulières (Internet).

Les billets sont valables pour les événements et les activités qui les concernent (le cas échéant à la date et à l'heure du début de la prestation) et enfin aux conditions figurant dans les supports de communication, propres aux billetteries et aux services touristiques, mis à la disposition des clients. Les visiteurs ne doivent pas se dessaisir du titre d'accès pendant toute la durée de la visite, en vue d'un éventuel contrôle.

#### 2.2 PRIX ET PAIEMENT

Les tarifs sont stipulés en euros toutes taxes comprises (€ TTC), payables en cette seule monnaie.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'acquisition du billet. Ils sont inscrits sur les billets.

Un reçu de paiement est délivré automatiquement à la caisse lors du règlement pour les paiements de plus de 25€. Il pourra être imprimé pour toutes les ventes sur demande sans minimum d'achat. A partir du 1er janvier 2023, le reçu

de paiement ne sera plus systématiquement imprimé et distribué, conformément à l'article L541-15-10.

Le billet est exclusivement valable pour le jour ou la période mentionnée sur le billet, sauf en cas de prévente. Il ne peut être ni remboursé, ni repris, ni revendu, ni échangé.

### **ARTICLE 3 - VENTES EN BOUTIQUE**

#### **3.1 PRODUITS PROPOSES A LA VENTE**

Les boutiques de l'OTTDVL proposent à la vente des souvenirs, des boissons, des spécialités locales, des objets décoratifs etc.

Ces produits ne sont pas proposés à la vente par correspondance.

La vente d'alcool étant interdite aux mineurs de moins de 18 ans, toute personne qui achète des produits alcoolisés à la boutique de l'OTTDVL s'engage à avoir 18 ans révolus. Le personnel de l'OTTDVL se réserve le droit de demander au client de présenter une pièce d'identité.

#### **3.2 PRIX - PAIEMENT**

Les tarifs sont stipulés en euros toutes taxes comprises (€ TTC), payables en cette seule monnaie.

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur à la date d'acquisition du billet. Ils sont inscrits sur les billets.

Un reçu de paiement est délivré automatiquement à la caisse lors du règlement pour les paiements de plus de 25€. Il pourra être imprimé pour toutes les ventes sur demande sans minimum d'achat. A partir du 1er janvier 2023, le reçu de paiement ne sera plus systématiquement imprimé et distribué, conformément au Code de l'Environnement article Article L541-15-10.

Les boutiques de l'OTTDVL ne font pas crédit.

#### **3.3 - DISPONIBILITÉ**

Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles.

#### **3.4 ECHANGE – REMBOURSEMENT**

Il pourra être procédé à l'échange des produits achetés s'ils s'avèrent défectueux. L'échange pourra avoir lieu sous 10 jours sur présentation du ticket de caisse et si le produit est retourné à la boutique dans son emballage d'origine. Si l'échange n'est pas possible pour cause d'articles en rupture de stock, il sera procédé au remboursement.

Sauf stipulations mentionnées ci-dessus, il ne sera procédé à aucun remboursement, ni échange.

#### **3.5 RESPONSABILITÉ**

Le Client est seul et entièrement responsable des conséquences pour sa santé de la consommation de produits achetés à l'OTTDVL au regard des éventuelles pathologies dont il pourrait souffrir (excès de cholestérol, diabète, allergie alimentaire...).

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le



ID : 045-200070183-20211216-2021\_224-DE leur

Le Client sera seul responsable des détériorations ou d'une perte de qualité d'entreposage ou de leur stockage dans des conditions anormales ou inappropriées à leur nature ou encore contraires aux indications mentionnées sur les produits ou leur emballage. Dans le cas où le client est responsable du défaut du produit, il ne peut être procédé à aucun échange de celui-ci.

Tout dégât matériel causé par le client à un produit proposé à la vente donnera lieu à la facturation du produit endommagé.

#### **ARTICLE 4 - VENTES DE VISITES GUIDÉES**

Se reporter aux conditions générales de vente.

Les présentes conditions particulières de vente concernent uniquement les actes de vente d'e-billetterie.

Toute demande par le client de modifier les conditions de la vente est susceptible d'entraîner une modification du tarif.

Toute commande passée à l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire par le système Open Billet, implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Particulières de Vente

### **Informations légales**

Communauté de communes des Terres du Val de Loire

Office de Tourisme des Terres du Val de Loire

1 rue Emmanuel Troulet

45130 MEUNG-SUR-LOIRE

N° SIRET 20007018300245

### **ARTICLE 1 – PRIX**

#### **1.1 LE PRIX DE L'E-BILLET**

Le prix des billets (valeur faciale) est indiqué sur le billet en Euro Toutes Taxes Comprises (TTC).

Les prix peuvent être modifiés à tout moment par l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

#### **1.2 Juridiction**

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution de nos conventions sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce d'Orléans (45) (France), même en cas de stipulation contraire sur les lettres ou factures de nos clients, de même qu'en cas d'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs. Dans tous les cas, seul le droit français sera applicable.

### **ARTICLE 2 – NOMBRE DE PLACES**

Le nombre total de places en réservations ne peut être supérieur au nombre fixé par l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, lequel sera, le cas échéant indiqué pour chaque visite.

### **ARTICLE 3 – DISPONIBILITÉ**

Le client est informé, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des places souhaitées.

### **ARTICLE 4 – PAIEMENT**

Toutes les commandes quel que soit leur lieu d'émission sont payables en euros.

Pour les réservations le paiement est à effectuer en ligne par Carte Bancaire. (Pour tout autre règlement, contactez l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire, qui vous informera des conditions préalables.).

Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.

### **ARTICLE 5 – RÉSERVATION**

Ce service est destiné aux individuels particuliers, en cas de réservation pour des groupes, le client doit contacter l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire au 02 38 44 32 28.

## **ARTICLE 6 – REMBOURSEMENT**

Lors de la réservation le billet est validé et non modifiable, non échangeable, non remboursable.

En cas d'annulation de la manifestation, seul le prix du billet sera remboursé, ce qui exclut les frais de transports, d'hôtellerie, de gestion, d'envoi...

Le remboursement s'effectuera par virement sur compte bancaire ou par chèque.

En cas de report d'une activité, les billets restent valables pour la nouvelle date, si cette dernière ne convient pas, les billets pourront être remboursés dans les mêmes conditions que le cas d'annulation.

## **ARTICLE 7 – SÉCURISATION DES PAIEMENTS**

En cas de réservation en ligne, la commande validée auprès de l'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire est payable en totalité à la commande et en euros. Le paiement s'effectue via la plate-forme de paiements sécurisée Pay Fip.

## **ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ**

L'Office de Tourisme des Terres du Val de Loire ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de force majeure ou de cas fortuit, en particulier de perturbation ou de grève, totale ou partielle, notamment des services postaux et tout autre moyen de transport ou de communication ou du fait d'un tiers imprévisible ou insurmontable, ou en cas de faute de l'utilisateur, notamment d'erreurs de saisie de coordonnées ou de toute autre information incomplète ou erronée transmise par l'utilisateur via le présent site.

## **ARTICLE 9 – VALIDATION DE LA COMMANDE – ACCEPTATION DES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE**

Avant de confirmer sa commande, le client déclare accepter les présentes conditions particulières de vente, pleinement et sans réserve.

## **ARTICLE 10 – LES BILLETS**

Dès la confirmation de l'achat, le client doit soit imprimer son billet, soit le présenter sous forme d'image au moyen d'un smartphone.

En acceptant les présentes conditions particulières de vente, le client accepte également les conditions d'utilisation des billets e-ticket.

L'e-ticket nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le client pourra indifféremment imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur.

## **ARTICLE 11 – CONTRÔLE DES BILLETS**

### **11.1 CONTRÔLE DES BILLETS**

Le contrôle des billets sera effectué sur place, le billet est à usage unique.

### **11.2 CONTRÔLE DE L'IDENTITÉ**

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 045-200070183-20211216-2021\_224-DE client

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du site. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.